

Département de l'Isère  
 Canton de l'Oisans  
 Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2024-028

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 15 février 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

**Présents :** Stéphane SAUVEBOIS, maire,  
 Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Eric HAZAK, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO, Delphine VAZEUX, Adjoints,  
 Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,  
 Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,  
 Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Mélanie FIAT, Simon LAVAUD, Agnès ARGENTIER, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

**Absents :** Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL

**Pouvoirs :** Florence BEL donne son pouvoir à Jocelyne MARTIN

Estelle FAURE donne son pouvoir à Jean-Noël CHALVIN

Louise TEXIER LELONG donne son pouvoir à Mélanie FIAT

Stéphane GALLAND donne son pouvoir à Agnès ARGENTIER

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Mme Delphine VAZEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES LOCALES – 7.1.1- Budgets primitifs (principaux et annexes)**

**OBJET : Budget annexe EAU – Vote du budget primitif 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1616-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

VU Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU le projet de budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau ;

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau qui s'équilibre de la manière suivante :

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
<b>Dépenses d'exploitation</b>		
011 - Charges à caractère général	12 000,00	11 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	73 000,00	76 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>86 000,00</b>	<b>87 000,00</b>
66 - Charges financières	28 200,00	22 000,00
<b>Total des dépenses financières d'exploitation</b>	<b>28 200,00</b>	<b>22 000,00</b>
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses exceptionnelles</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	274 000,00	297 000,00
<b>Total Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>274 000,00</b>	<b>297 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>389 200,00</b>	<b>407 000,00</b>

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
<b>Recettes d'exploitation</b>		
74 - Subventions d'exploitation	108 000,00	108 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	260 000,00	280 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>368 000,00</b>	<b>388 000,00</b>
76 - Produits financiers	15 500,00	13 300,00
<b>Total des recettes financières d'exploitation</b>	<b>15 500,00</b>	<b>13 300,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 700,00	5 700,00
<b>Total des opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 700,00</b>	<b>5 700,00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>389 200,00</b>	<b>407 000,00</b>

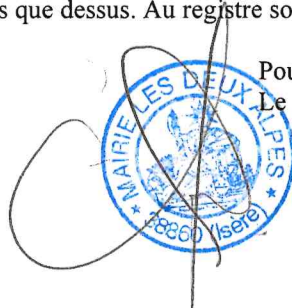
Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
<b>Dépenses d'investissement</b>		
23 - Immobilisations en cours	700 000,00	2 250 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>700 000,00</b>	<b>2 250 000,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	62 300,00	55 000,00
<b>Total des dépenses financières d'investissement</b>	<b>62 300,00</b>	<b>55 000,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 700,00	5 700,00
<b>Total des opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 700,00</b>	<b>5 700,00</b>
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
<b>Total des opérations patrimoniales</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>868 000,00</b>	<b>2 410 700,00</b>

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
<b>Recettes d'investissement</b>		
16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	1 738 700,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>450 000,00</b>	<b>1 738 700,00</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	240 000,00
27 - Autres immobilisations financières	34 000,00	35 000,00
<b>Total des recettes financières d'investissement</b>	<b>44 000,00</b>	<b>275 000,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	274 000,00	297 000,00
<b>Total des opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>274 000,00</b>	<b>297 000,00</b>
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
<b>Total des opérations patrimoniales</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>868 000,00</b>	<b>2 410 700,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau tel que présenté en séance et joint en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,  
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS